

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 17 septembre 2025, débutée à 11 h 15, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAULT
M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Gilles FOURNIER
	Mario GAUMONT
	Raynald DUGUAY

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

SONT ABSENTS

MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Roger VIGNOLA

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYEN: 1 **JOURNALISTE: 0**

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2025-09-375

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 septembre 2025, se tenant à compter de 11 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-398 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 5 240 200 \$ POUR L'AGRANDISSEMENT, LA RÉFECTION ET LA MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI DE PORT-CARTIER »

M. le conseiller Mario GAUMONT, par les présentes :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 2025-398 intitulé : « Règlement d'emprunt décrétant des

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

dépenses et un emprunt de 5 240 200 \$ pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier »;

- dépose le projet du règlement numéro 2025-398 intitulé : « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 5 240 200 \$ pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier ».

2025-09-376

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2025-397 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2004-040 SUR LES ANIMAUX »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ et qu'il en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement numéro 2025-397, intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2004-040 sur les animaux ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-09-377

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60927622

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 138 311,01 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 13 831,10 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60927622, datée du 22 juillet 2025, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 28 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-09-378

AUTORISATION DE PAIEMENT – LOCATION D'UN CHAPITEAU – MARCHÉ D'AUTOMNE – 9384-7721 QUÉBEC INC. (PNEUS MICHEL ET FILS) – FACTURE N° 6191

N° de résolution ou annotation	
	Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu : D’autoriser la trésorière à verser la somme de 5 500 \$, taxes en sus, à l’entreprise 9384-7721 QUÉBEC INC. (PNEUS MICHEL ET FILS), en paiement pour la location d’un chapiteau dans le cadre de la tenue du Marché d’automne, le tout conformément à la facture numéro 6191, datée du 18 août 2025, ainsi qu’à la recommandation du Service des ressources humaines et communications en date du 11 septembre 2025. ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.
2025-09-379	ABROGATION – RÉOLUTION NUMÉRO 2025-09-358, INTITULÉE : « OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D’AQUEDUC – NORDIKEAU INC. » Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu : D’abroger la résolution numéro 2025-09-358, intitulée : « Octroi de contrat – Services professionnels – Rinçage unidirectionnel du réseau d’aqueduc – NORDIKEAU INC. ». ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.
	PÉRIODE DE QUESTIONS : M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.
2025-09-380	LEVÉE DE LA SÉANCE Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu : QUE la séance extraordinaire du 17 septembre 2025, débutée à 11 h 15, soit levée à 11 h 22. ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d’assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

AC/bb